

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON



Séance du 18 décembre 2025 - Délibération n° 2025-097

AJUSTEMENT DES EMPLOIS

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 8 décembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	21
Vote	
Pour	21
Contre	0
Abstentions	6

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Lionel Remande, pouvoir donné à Monsieur Benoit Quélard.

Madame Mangala Tual, pouvoir donné à Monsieur Thomas Maréchal.

Madame Catherine Sorin, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur André Croguennec.

Madame Anaïs Cadoret.

Secrétaire de séance : Madame Géraldine Denigot.

Rapport de Louis Le Coz.

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

C'est à l'assemblée délibérante qu'il appartient de déterminer le tableau des effectifs budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des services en constituant la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non. Le tableau indique aussi les postes autorisés par l'assemblée délibérante. Les contrats de droit privé (contrats aidés) et les contrats d'apprentissage ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

Ce tableau est mis à jour à chaque création ou modification de poste et annuellement pour les ajustements faisant suite aux promotions internes, avancements de grade et mouvements de personnel au cours de l'année.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
Reçu en préfecture le 19/12/2025  
Publié le 19 DEC. 2025  
ID : 035-213502362-20251218-SG2025\_641-DE

Il convient d'ajuster quelques postes permanents pour s'adapter à de nouvelles situations au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (recrutement, mobilité, disponibilité) :

- Agent d'entretien du service PROM : passer du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à adjoint technique,
- Deux Agents d'entretien des espaces verts : passer du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à adjoint technique.

Le tableau des effectifs mis à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est en annexe.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 313-1,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ADOPTE les ajustements d'emploi et la mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026, tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,

~~Pascal Duchêne~~  
Maire de Redon

~~La Secrétaire de séance,  
Géraldine Denigot  
4<sup>ème</sup> Maire-Adjointe~~



Mis en ligne le 19 DEC. 2025

Tableau des effectifs - Ville de Redon

Filière	Catégorie	Grade	TC/TNC	Q	Effectif	occupé	vacant	ETP créé	ETP occupé
Administrative	A - Fonctionnel	DGS + 10.000 habitants	TC		1	1	0	1,00	1,00
Administrative	A	Attaché principal	TC		3	3	0	3,00	3,00
Administrative	A	Attaché	TC		5	5	0	5,00	5,00
Administrative	B	Rédacteur principal 2ème classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Administrative	B	Rédacteur	TC		5	4	1	5,00	4,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC		4	4	0	4,00	4,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC		7	7	0	7,00	7,00
Administrative	C	Adjoint administratif	TC		6	5	1	6,00	5,00
Administrative	C	Adjoint administratif	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Administrative	C	Adjoint administratif	TNC	19,5	1	1	0	0,56	0,56
Animation	B	Animateur	TC		2	2	0	2,00	2,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Animation	C	Adjoint d'animation	TC		2	1	1	2,00	1,00
Culturelle	A	Attaché de conservation	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	A	Educateur de jeunes enfants	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	C	ATSEM principal de 1ère classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	TC		2	1	0	2,00	1,00
Médico sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	TNC	28	1	1	0	1,00	0,80
Police municipale	C	Brigadier chef principal de police municipale	TC		3	3	0	3,00	3,00
Police municipale	C	Gardien-Brigadier de police municipale	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	A	Ingénieur principal	TC		2	1	1	2,00	1,00
Technique	A	Ingénieur	TC		4	3	1	4,00	3,00
Technique	B	Technicien principal 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	B	Technicien principal 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Technique	B	Technicien	TC		4	4	0	4,00	4,00
Technique	C	Agent de maîtrise principal	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	C	Agent de maîtrise	TC		9	9	0	9,00	9,00
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC		19	19	0	19,00	19,00
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC		13	13	0	13,00	13,00
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	31,5	1	1	0	0,90	0,90
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Technique	C	Adjoint technique	TC		25	24	1	25,00	24,00
Technique	C	Adjoint technique	TNC	31,5	5	5	0	4,50	4,50
Technique	C	Adjoint technique	TNC	28	6	6	0	8,80	8,80
Technique	C	Adjoint technique	TNC	27,5	1	1	0	0,79	0,79
Technique	C	Adjoint technique	TNC	20	1	1	0	0,57	0,57
				Totaux	156,00	149,00	6,00	156,71	149,51